

Ces paroles suffirent pour désarmer toute opposition, et, à la chute du rideau, Delacroix qui avait, paraît-il, supérieurement joué, fut rappelé et fort applaudi (1).

Au cours de cette même année 1836, le 8 septembre, c'est Derancourt, bon artiste pourtant, chanteur d'intelligence et de goût, qui, dès son air d'entrée, dans *le Comte Ory* de Rossini, est accueilli à coups de sifflets. Surpris et désorienté, Dérencourt rentre dans la coulisse, reparaît au bout d'un instant et prend la parole pour déclarer que Lyon est la première ville où il ait été ainsi traité, qu'il est prêt à se retirer, s'il déplaît néanmoins, mais qu'en tout cas, il demande àachever la représentation. Au deuxième acte, la manifestation recommence de plus belle ; sifflé de nouveau avec persistance, il s'interrompt, prend une attitude de défi, harangue le public, et, hors de lui, désespérant de se faire écouter, se laisse aller à traiter de lâche quiconque s'aviserait de venir le braver personnellement et en face. C'est alors, pendant vingt minutes, un bruit infernal, auquel peuvent seuls mettre fin la chute du rideau et l'évacuation de la salle. La représentation reste inachevée ; Mme Dérencourt, qui faisait partie de la troupe avec son mari, se trouve mal et on l'emporte évanouie. Deux jours après, Dérencourt, appelé devant le tribunal de simple police, exprimait ses regrets de l'incident, qu'il renouvelait publiquement par une lettre adressée aux journaux, et le tribunal, lui tenant compte de son repentir, se contentait de lui infliger la peine de onze francs d'amende et de vingt-quatre heures de prison. Il semblera peut-être aujourd'hui que c'était déjà un châtiment bien sévère.

Aussi arrivait-il quelquefois que les malheureux artistes, houssillés par le parterre avec une cruauté aussi tenace qu'implacable, s'arrangeaient pour se mettre à l'abri de telles sanctions, quand l'exaspération assez légitime, après tout, qu'ils devaient éprouver de ces mauvais traitements, les avait entraînés à quelque propos ou à quelque geste inconsidéré à l'adresse du public. L'un d'eux, dont j'ai oublié le nom, et qui appartenait, celui-là, non pas à la troupe lyrique, mais à la troupe dramatique du Grand-Théâtre, avait été en butte, durant toute une année, à des persécutions sans relâche. Le soir de la clôture de la saison — je tiens ces détails de mes grands-parents qui y assistaient — il jouait dans le *Légataire universel* de Regnard le rôle de Crispin. On se rappelle que, dans une des scènes de cette pièce, Crispin, qui a pris la figure et le costume de son maître pour dicter son testament à sa place, énumère toute une série de legs, un, entre autres, qu'il se réserve à lui-même ; il imagina d'y ajouter, ce soir-là, un codicille inattendu, dont on me pardonnera de reproduire, bien qu'elle brave l'honnêteté, la formule textuelle, et qui était ainsi conçu : « Enfin, je lègue mon c.. au parterre pour lui servir de sifflet ». C'était un peu cru, mais assez spirituel : on devine l'effet de cette flèche du Parthe. La salle fut debout en un clin d'œil, comme soulevée par une décharge électrique. Les plus ardents s'élancèrent au dehors, pour attendre l'insolent comédien à la porte de sortie des artistes et lui infliger une correc-

---

(1). *Courrier de Lyon* du 20 avril 1833.

(2). *Courrier de Lyon* du 10 septembre 1833.